

# Évolutions 13.10

## ISAPAYE 2022 V2

## SOMMAIRE

<b>1. ÉVOLUTIONS LIÉES AU PARAMÉTRAGE .....</b>	<b>3</b>
1.1 Exonération JEI : Calcul de la limite .....	3
1.1.1 <i>Pourquoi une modification est apportée dans le calcul de la limite ?</i> .....	3
1.1.2 <i>Que fait le programme ?</i> .....	3
1.1.3 <i>Que doit faire l'utilisateur pour prendre en compte cette modification ?</i> .....	3
1.2 Stagiaire 6 mois : Suppression des lignes taxe d'apprentissage et formation .....	3
1.3 Spécificité Pro BTP : mise à jour les listes de lignes DSN .....	3
1.4 Cotisation CAISSE_CP.ISA : assiette à 0 lorsque le bulletin est à 0 .....	3
1.5 Mise à jour de valeur .....	3

## 1. ÉVOLUTIONS LIÉES AU PARAMÉTRAGE

### 1.1 Exonération JEI : Calcul de la limite

#### 1.1.1 Pourquoi une modification est apportée dans le calcul de la limite ?



L'exonération JEI est appliquée dans la limite de 4,5 SMIC en tenant compte de la valeur du SMIC et du nombre d'heures rémunérées du mois.

La circulaire 2015-00048 confirme que le nombre d'heures pris en compte est le nombre d'**heures indemnisées**.

#### 1.1.2 Que fait le programme ?

Modification de la donnée **LIM\_JEI.ISA** - LIMITE EXO : JEI au 01/01/2022

#### 1.1.3 Que doit faire l'utilisateur pour prendre en compte cette modification ?

**Aucune manipulation.**

Si des bulletins de février ont été calculés pour des salariés avec une exonération JEI, ils devront être revalidés.

### 1.2 Stagiaire 6 mois : Suppression des lignes taxe d'apprentissage et formation

Les lignes de formation professionnelle et taxe apprentissage sont supprimées des modèles de bulletin des stagiaires 6 mois au 01/01/2022 via la liste d'action M2202\_AGRI.ISA



#### Que doit faire l'utilisateur ?

Dans le cas où un stagiaire 6 mois a cotisé à la formation sur le bulletin de janvier 2022, il sera nécessaire de faire un rappel de cotisation pour annuler la cotisation déclarée à tort.

### 1.3 Spécificité Pro BTP : mise à jour les listes de lignes DSN

La fiche DSN [2503](#) change les modalités de déclaration pour les cotisations hors CCCA.

Les lignes de formation ProBTP conventionnelles doivent être déclarées en code 038 du bloc 82 de la DSN mensuelle.

Les listes de lignes DSN ont été mises à jour dans **Paramètres/Déclarations/Paramétrages/DSN** pour déclarer correctement les lignes FAFSAB et OPCA.

**Aucune manipulation nécessaire pour cette évolution.**

### 1.4 Cotisation CAISSE\_CP.ISA : assiette à 0 lorsque le bulletin est à 0

Quand un salarié est affilié à la caisse des CP, la rubrique S21.G00.40.022 doit toujours être présente en DSN, même si le bulletin est à 0. Sinon, la DSN mensuelle est rejetée.

Afin de permettre la déclaration de la cotisation **CAISSE\_CP.ISA** - CAISSE DE CONGES PAYES, le paramétrage du plafond de cette ligne a été modifié.

- ✓ Modification de la donnée de plafond caisse CP au 01/01/2022 **CAISSE\_CP2.ISA** – ASSIETTE CAISSE DE CONGES PAYES



#### Que doit faire l'utilisateur ?

Pour prendre en compte la modification dans le calcul de la cotisation caisse CP, il est nécessaire de revalider les bulletins à 0 de février 2022.

### 1.5 Mise à jour de valeur

La valeur sur la donnée **SMIC006.ISA** – SMIC AU MOIS M-1 a été mise à jour en **Accueil/Informations/Collectif**.

La valeur est à 10,57 €.



### **Que doit faire l'utilisateur ?**

Pour prendre en compte la modification dans le calcul de la taxe d'apprentissage, il est nécessaire de revalider les bulletins de février 2022.

*Cette documentation correspond à la version 13.10. Entre deux versions, des mises à jour du logiciel peuvent être opérées sans modification de la documentation. Elles sont présentées dans la documentation des nouveautés de la version sur votre espace client.*